



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statistiques

Question écrite n° 15565

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la pertinence de retenir le pourcentage de progression de l'économie pour comparer deux pays de niveaux de développement différents, telle la Chine (10 %) et la France (2 %), et d'en conclure à un moindre dynamisme de notre économie. En fait, le pourcentage s'applique au PIB de l'année précédente des pays comparés, et ce n'est que récemment que le PIB de la Chine a dépassé celui de la France. Or la population chinoise étant vingt fois plus nombreuse que celle de notre pays, nous pourrions estimer en raisonnant en termes d'indice que lorsque un Chinois produit 100, un Français produit 2000. De même en volume, 10 % appliqués à 100 donnent 10, alors que 2 % de 2000 font 40. A priori, ce raisonnement pousserait à en déduire que l'écart de développement entre les deux pays retenus ne se réduit pas, mais s'accroît au bénéfice de la France. Comme ce n'est malheureusement pas le cas, l'outil utilisé s'avère insatisfaisant et conduit à s'interroger sur ce que la comptabilité nationale permet d'enregistrer : les échanges ou la production autarcique ? C'est pourquoi il lui demande de faire prescrire une étude visant à la mise en place d'indicateurs économiques permettant une comparaison réaliste des échanges commerciaux entre pays, surtout lorsque ces derniers se trouvent à un stade de développement différent.

Texte de la réponse

Le PIB de la Chine est désormais supérieur à celui de la France. Cependant, le PIB par habitant de la Chine, qui mesure le niveau de vie du pays ou la production de chaque habitant, reste encore inférieur à celui de la France. Les données de croissance évaluées dans le cadre de la comptabilité nationale rendent bien compte du rattrapage rapide de la Chine sur les autres pays du monde. La Chine rattrape dès la première année la France en termes relatifs. En effet, au bout d'une année, le rapport entre le revenu chinois (110) et le revenu français (2040) est supérieur à celui qu'il était précédemment (5,4 % contre 5 %). Toutefois, ce rattrapage est lent au début du processus de convergence, en raison de l'écart en niveau initial, qui peut même conduire à ce que le niveau progresse moins rapidement pour la Chine. Il accélère, par un processus cumulatif, à mesure que le niveau de la richesse de la Chine progresse. Si l'on retient les hypothèses exprimées, le PIB de la France au bout de n années sera de $Y_{\text{France}}(1 + 2\%)^n$ et celui de la Chine de $Y_{\text{Chine}}(1 + 10\%)^n$. Les deux courbes se croisent au bout d'environ 40 années, montrant un rattrapage en niveau au-delà du rattrapage relatif précédemment identifié. Ces résultats reflètent bien l'existence d'un processus de convergence possible pour la Chine. Naturellement, ces calculs sont schématisés et il est probable qu'à mesure que la Chine se rapprochera des niveaux de richesse par habitant des pays développés, son rythme de croissance ralentira (notamment parce qu'elle aura déjà incorporé une très grande part des innovations technologiques disponibles). Il devrait cependant rester en moyenne supérieur au nôtre tant que la Chine bénéficiera de manière croissante de son ouverture et du rattrapage technologique qui l'accompagne (soit par les échanges, soit par les investissements d'entreprises étrangères), à l'image de l'Espagne en Europe dans les années 1990, cette trajectoire n'étant pas à l'abri de ruptures temporaires. De nombreuses études empiriques ont mis en évidence le processus de convergence, notamment en estimant la vitesse à laquelle les pays en développement peuvent rattraper les

pays développés. Il existe cependant des cas particuliers où le revenu par habitant recule durablement en termes relatifs. C'est notamment le cas des pays africains qui ont souffert de problèmes de gouvernance (guerres civiles) ou de chocs macro-économiques (sécheresses).

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15565

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 677

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6788